



SALLES DE COMBAT

La catégorie d'équipement «salles de combat» inclue les dojos/salles d'arts martiaux ainsi que les salles de boxe. Elles constituent des espaces dédiés à la pratique des disciplines de combat.

Cette étude repose sur des données issues de la base du DATA ES qui est auto-déclarative, car ce sont les propriétaires des équipements sportifs qui doivent s'y référencer, ce qui peut impliquer certains biais. Ensuite, la présence de Données Non Renseignées (DNR) peut affecter la complétude et la représentativité de la base de données. Enfin, la base ne permet qu'une visibilité limitée sur l'état réel des équipements, ce qui restreint la capacité à évaluer leur vétusté ou leur adéquation aux usages actuels.

POINT MÉTHODO

Coefficient de variation:

Le coefficient de variation (cv) est donné par :
 $cv = (\sigma / \mu) * 100$

où :

- σ est l'écart-type
- μ est la moyenne

Proposition de seuils pour la variabilité

Les seuils de découpage par la méthode des quantiles (quartiles) puis arrondis sont :

- Faible : $\leq 40.00\%$
- Modérée : entre 40.01% et 60.00%
- Élevée : entre 60.01% et 85.00%
- Très élevée : $> 85.00\%$

Balance territoriale

$$Bt = \mu(\text{rural}) / \mu(\text{urbain}) - 1$$

Un indice de **0** représente un équilibre parfait entre les territoires urbains et ruraux
> 0 = taux d'équipement plus important en milieu rural.

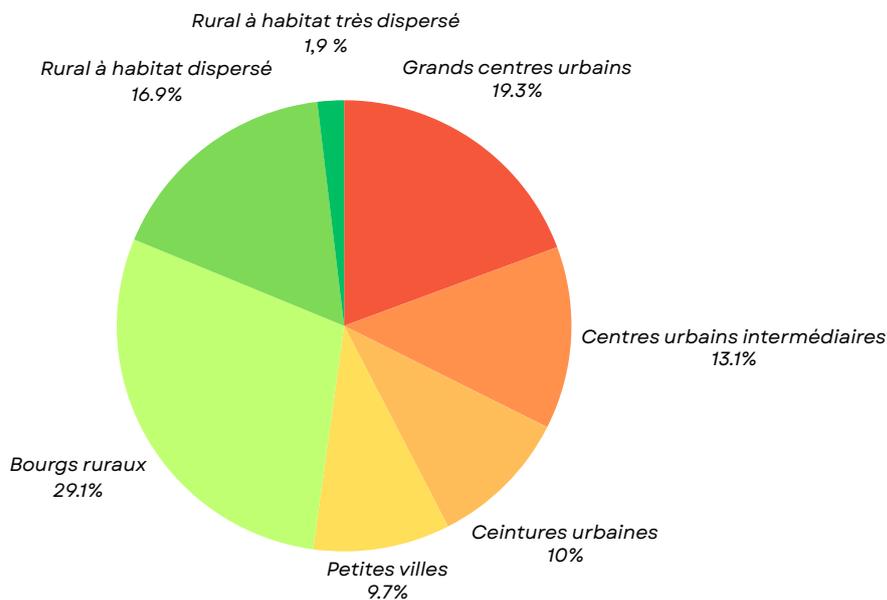
< 0 = taux d'équipement plus important en milieu urbain.

Les seuils de découpage par la méthode des quantiles (quartiles) puis arrondis sont :

- Urbain : $\leq -0,30$
- Légèrement urbain : entre $-0,29$ et 0
- Légèrement rural : entre $0,01$ et $0,30$
- Rural : entre $0,31$ et 1
- Très rural : > 1

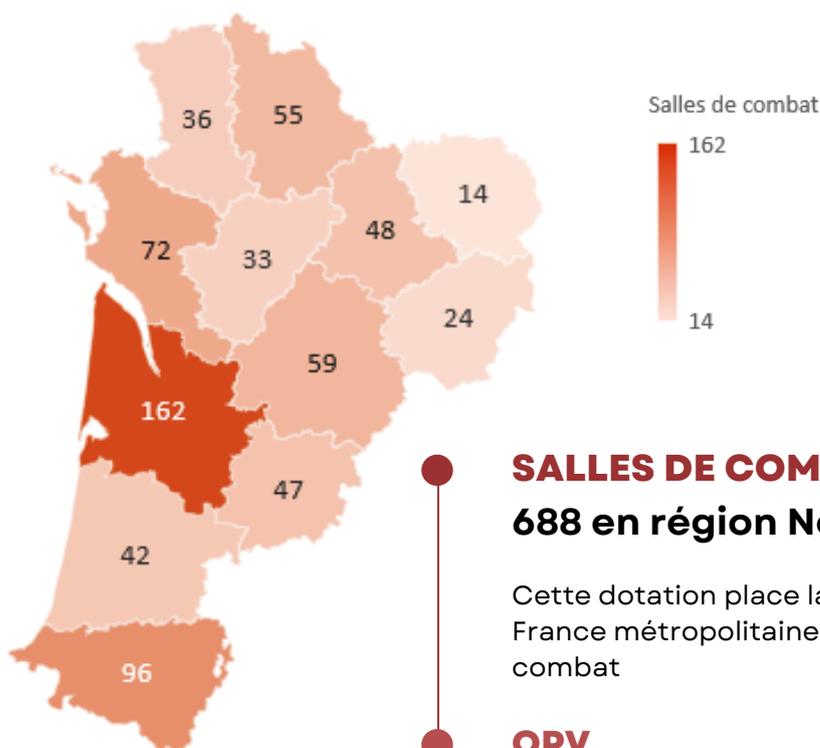
QUELQUES CHIFFRES

RÉPARTITION DES SALLES DE COMBAT PAR TYPES DE DENSITÉ



Graphique 1

SALLES DE COMBAT PAR DÉPARTEMENT



Avec Bing
© GeoNames, TomTom

Carte 1

La grille communale de densité

La grille communale de densité classe les communes selon la répartition et la concentration de leur population. Elle permet de distinguer 3 grandes catégories de communes (urbaines denses, intermédiaires, et rurales), puis sept sous-catégories pour une lecture plus fine du territoire.

Les communes densément peuplées, correspondent aux « grands centres urbains ».

Au sein des communes de densité intermédiaire, on distingue :

- « centres urbains intermédiaires » ;
- « ceintures urbaines » ;
- « petites villes ».

Au sein des communes rurales, la grille distingue :

- les « bourgs ruraux » ;
- le « rural à habitat dispersé » ;
- le « rural à habitat très dispersé ».

Insee 2023

SALLES DE COMBAT

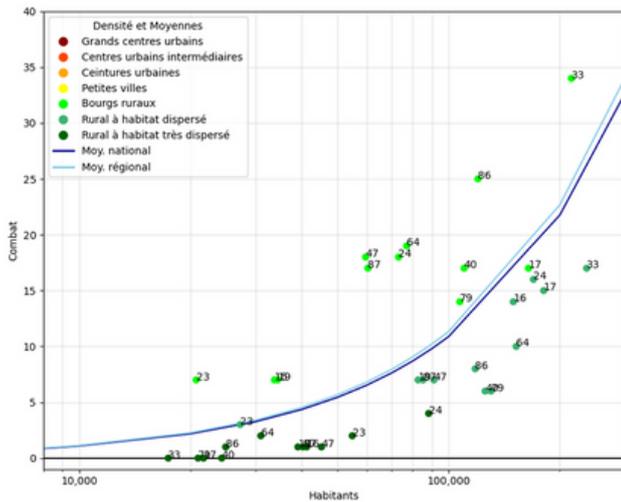
688 en région Nouvelle-Aquitaine

Cette dotation place la région en quatrième place des régions de France métropolitaine en matière de nombre de salles de combat

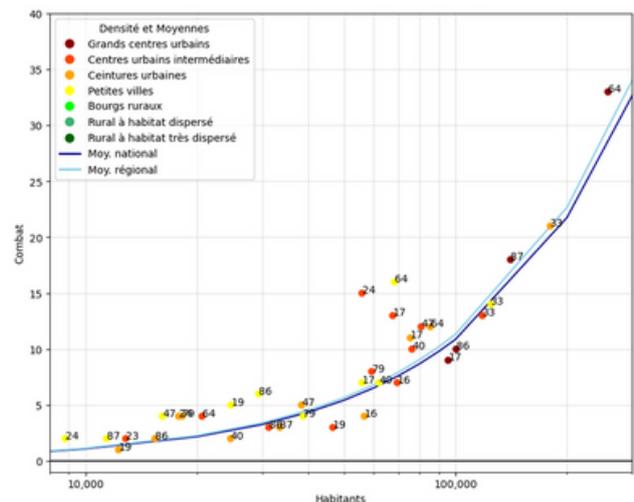
QPV

8.28% des QPV en Nouvelle-Aquitaine sont dotés d'au moins 1 salle de combat

Soit, 57 de ces salles de combat sont comprises dans un rayon de 200 mètres autour d'un QPV.



Graphique 2 : salles de combat par habitants selon la densité par département en zone rurale



Graphique 3 : salles de combat par habitants selon la densité par département en zone urbaine

Type de territoire	Taux salle moyen (m)	Ecart type (σ)	Coefficient de variation (cv)
Rural	1,07	0,90	84,11%
Urbain	1,20	0,51	42,18%

Tableau 1 : moyenne, écart-type et coefficient de variation du taux d'équipement par habitant

Le taux moyen régional des salles de combat par habitant est très légèrement supérieur à celui du national (*graphiques 2 et graphique 3*). Toutefois, la situation semble hétérogène selon les types de territoires. Il est notable de constater un équilibre entre les taux moyens des territoires ruraux ($m = 1,07$) et urbains ($m = 1,20$) (*tableau 1*). La grande différence semble être dans l'hétérogénéité des situations puisque les territoires urbains ont un taux de variation modéré ($cv = 42,18\%$) tandis que celui rural est important ($cv = 84,11\%$). Le taux de variation à l'échelle de la région ($cv = 69,03\%$) (*tableau 2*) indique une situation d'hétérogénéité importante entre les types de territoires.

Type de territoire	Taux moyen	Ecart type	Coefficient de variation
Grands centres urbains	1,06	0,20	19,25%
Centres urbains intermédiaires	1,45	0,57	39,24%
Ceintures urbaines	1,30	0,52	40,21%
Petites villes	1,74	0,56	32,26%
Bourgs ruraux	2,15	0,71	33,12%
Rural à habitat dispersé	0,77	0,19	24,25%
Rural à habitat très dispersé	0,24	0,21	88,71%
Total général	1,13	0,78	69,03%

Tableau 2 : taux d'équipement par habitants moyen et balance territoriale par département

On observe en territoire urbain une certaine homogénéité dans la répartition des équipements (*tableau 2* et *graphique 3*). Toutefois, on remarque un taux moyen légèrement supérieur dans les petites villes ($m = 1,74$). A l'inverse, les grands centres urbains présentent un décrochage modéré par rapport aux autres territoires urbains ($m = 1,06$). Ces territoires présentent des situations homogènes puisqu'ils présentent des faibles coefficients de variation. Ainsi, cela traduit un parc de salles de combat équilibré dans les territoires urbains.

Dans les territoires ruraux, une forte polarisation se dégage entre les différents types de territoires (*tableau 2* et *graphique 2*). Les bourgs ruraux affichent une présence nettement supérieure aux moyennes régionale et nationale ($m = 2,15$), tandis que les territoires ruraux à habitat dispersé ($m = 0,77$) et très dispersé ($m = 0,24$) se situent systématiquement en dessous de la moyenne régionale. Les bourgs ruraux et les zones à habitat dispersé présentent une faible variabilité, traduisant une homogénéité. Les zones à habitat dispersé ont une très forte variabilité ($cv = 88,71\%$), mais possèdent un nombre résiduel de salles de combat.

Département	Taux moyen rural	Taux moyen urbain	Taux moyen	Balance territoriale
Charente	0,98	0,87	0,94	0,12
Charente-Maritime	0,92	1,38	1,09	-0,33
Corrèze	1,11	0,68	1,00	0,63
Creuse	1,17	1,56	1,21	-0,25
Dordogne	1,18	2,58	1,43	-0,54
Gironde	1,09	0,91	0,98	0,20
Landes	0,93	1,19	0,99	-0,22
Lot-et-Garonne	1,41	1,43	1,42	-0,01
Pyrénées-Atlantiques	1,43	1,34	1,39	0,06
Deux-Sèvres	0,81	1,55	0,96	-0,48
Vienne	1,37	1,02	1,25	0,34
Haute-Vienne	1,37	1,20	1,29	0,14
Total général	1,07	1,20	1,13	-0,11

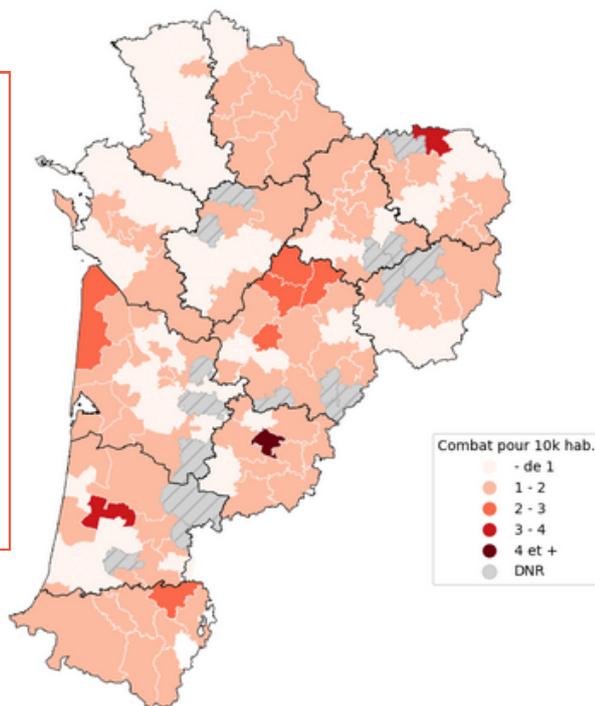
Tableau 3 : taux d'équipement par habitant moyen et balance territoriale par département

On observe une situation d'équilibre dans la répartition des équipements (*tableau 3*). En effet, la balance territoriale indique un faible déséquilibre en faveur des territoires urbains. De plus, aucun département ne présente un fort déséquilibre (> 1), et sept d'entre eux ont une faible balance. Sur ceux présentant un déséquilibre, aucune tendance véritable ne se dégage puisque trois le sont en faveur de l'urbain et deux pour le rural. Le tableau dressé est celui d'une répartition territoriale équilibrée, nuancée que par certains territoires.

OFFRE PAR HABITANTS

Équipements pour 10 000 habitants par EPCI
Région Nouvelle Aquitaine : Combat (683).

En cohérence avec les observations précédentes, la répartition des salles de combat par habitant est homogène en Nouvelle-Aquitaine (*carte 2*). Cependant, on observe une moins grande dotation dans les départements des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime par rapport au reste de la région. A l'inverse, le nord de la Dordogne forme un petit cluster avec des taux supérieurs à 2 éq/10 000 habitants.

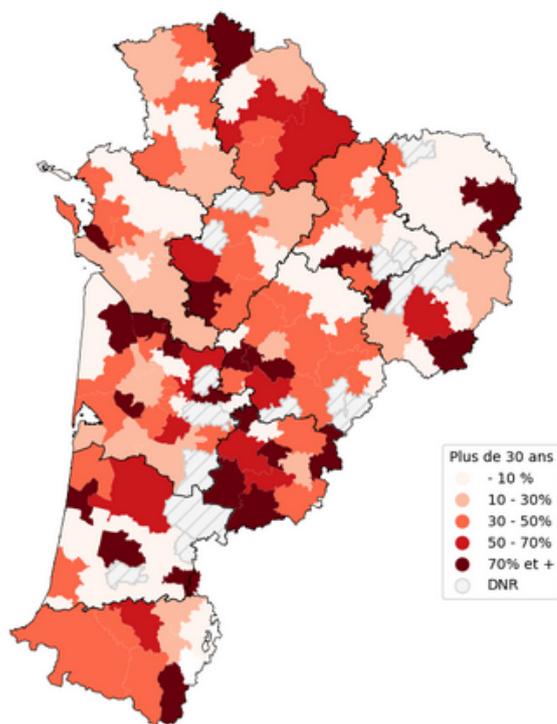


Carte 2

Data ES février - 2025

ETAT DE VIEILLISSEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Part d'équipement ancien (plus de 30 ans) en Nouvelle Aquitaine
Dojo / Salle d'arts martiaux et Salle de boxe
N'ayant pas ouvert ni reçu de gros travaux déclaré depuis 30 ans



Carte 3

Data ES février -2025

Sur 683 fiches, 425 de moins de 30 ans, 233 de plus de 30 ans et 25 non renseignées

Cette cartographie révèle des disparités dans l'état de vétusté des équipements sportifs. En effet, on lit une variabilité très importante (*carte 3*). Les départements du Lot-et-Garonne et de la Vienne semblent se distinguer par un taux plus élevé d'équipements sportifs de plus de 30 ans, plus particulièrement dans le Lot-et-Garonne avec des zones dépassant en majorité les 50 % voire 70 %. En revanche, certaines zones, notamment dans le nord-ouest et la Creuse, présentent une part plus faible d'équipements anciens, souvent inférieure à 30 %. Là où les taux d'équipements par habitants étaient homogènes, celui de l'ancienneté est plus variable.

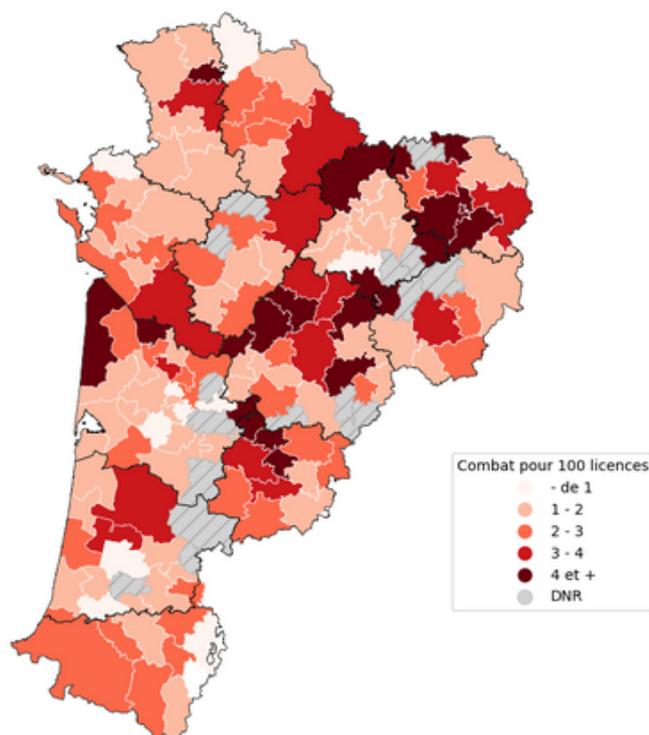
OFFRE FÉDÉRALE

Département	Nombre de salles	Nombre de licenciés	Taux fédéral
Charente	33	1702	1,94
Charente-Maritime	72	3374	2,13
Corrèze	24	1550	1,55
Creuse	14	297	4,71
Dordogne	59	2259	2,61
Gironde	162	10787	1,50
Landes	42	2636	1,59
Lot-et-Garonne	47	1956	2,40
Pyrénées-Atlantiques	96	4280	2,24
Deux-Sèvres	36	2061	1,75
Vienne	55	2483	2,22
Haute-Vienne	48	2793	1,72
Total général	688	36178	1,90

Tableau 4

Équipements pour 100 licences par EPCI en Région Nouvelle Aquitaine
 Combat : 683 équipements avec 35981 licences déclarés
 FF de Judo, Jujitsu, Kendo et DA - FF de Boxe

Le taux d'équipement pour 100 licences dans les disciplines de combat en Nouvelle-Aquitaine révèle que malgré l'existence de disparités territoriales, une certaine homogénéité existe avec des variations moins importantes que pour d'autres types d'équipements structurants (bassins de natation et équipements d'athlétisme notamment) (tableau 4). Seule la Creuse et le nord de la Dordogne se démarquent. Les zones où l'on observe moins d'un équipement pour 100 licences sont peu nombreuses et concernent quelques territoires spécifiques. La moyenne régionale de 1,90 est légèrement au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à 1,8 équipement/100 licences.



Data ES février - 2025

Carte 4

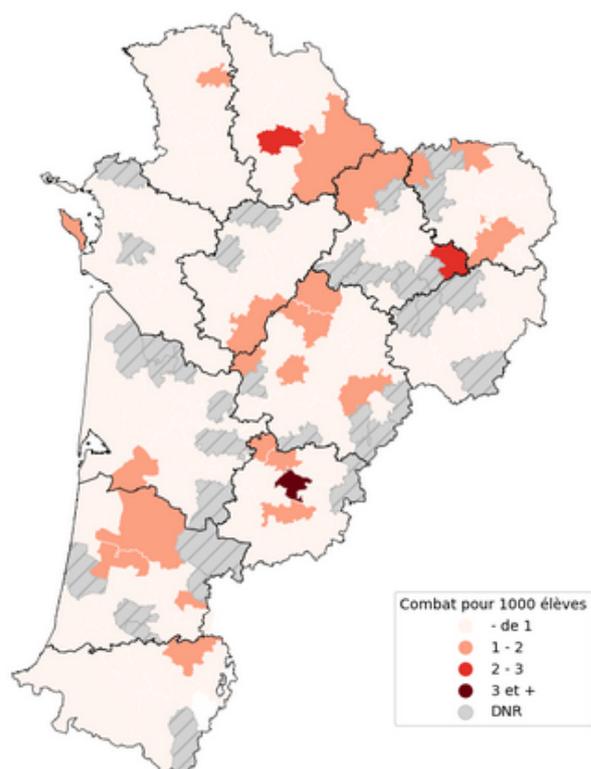
OFFRE SCOLAIRE

Département	Salles accessibles	Nombre d'élèves	Taux scolaire
Charente	27	47733	0,57
Charente-Maritime	33	87780	0,38
Corrèze	12	32458	0,37
Creuse	11	12988	0,85
Dordogne	35	52693	0,66
Gironde	87	250236	0,35
Landes	29	59947	0,48
Lot-et-Garonne	32	46676	0,69
Pyrénées-Atlantiques	57	103421	0,55
Deux-Sèvres	32	55648	0,58
Vienne	41	63622	0,64
Haute-Vienne	28	49845	0,56
Total général	424	863 047	0,49

Tableau 5

Équipements pour 1 000 élèves par EPCI en Région Nouvelle Aquitaine
 Élèves niveau élémentaire, collèges et lycée : 858210
 Combat : 421 équipements déclarés accessibles aux groupes scolaires

RÉPARTITION DES SALLES DE COMBAT PAR RAPPORT AU NOMBRE D'ÉLÈVES



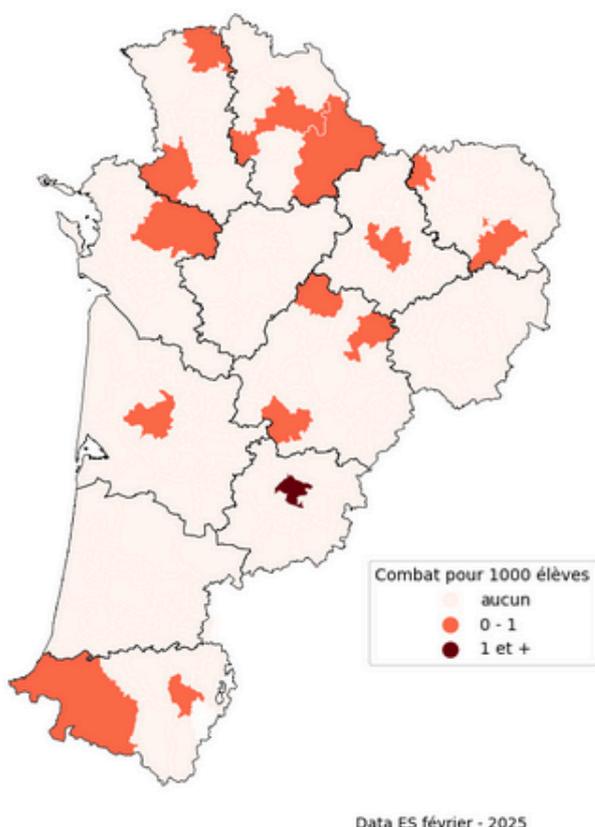
Data ES février - 2025

La moyenne régionale se situe en dessous de celle nationale (0,69 eq/1 000 scolaires). Toutefois, quelques zones se démarquent par un taux plus élevé, notamment certains territoires du nord et de l'est de la région ainsi que dans le nord des Landes. Trois départements se démarquent par des taux en dessous de 0,40 eq/1000 scolaires, à savoir la Gironde (0,35), La Corrèze (0,37) et la Charente-Maritime (0,38). A l'inverse, la Creuse est le seul à dépasser les 0,80.

Carte 5

IMPLANTATION DES SALLES DE COMBAT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Équipements scolaires pour 1 000 élèves par EPCI en Région Nouvelle Aquitaine
Élèves niveau élémentaire, collège et lycée : 858210
Combat : 26 équipements déclarés en établissement scolaire



Carte 6

Cette carte montre que très peu d'établissements disposent d'une salle de combat en leur sein. On observe tout de même que certains établissements en ont une, notamment dans certains EPCI du nord et de l'est de la région.

CONCLUSION

La répartition des salles de combat en Nouvelle-Aquitaine montre une densité d'équipements légèrement supérieure à la moyenne nationale, à l'exception du taux scolaire. Le parc de salles de combat présente un équilibre entre les territoires ruraux et urbains. La différence se situe dans la structuration de ces deux types de zone. En territoire rural, on observe une répartition plus homogène entre ses sous-catégories, tandis qu'en ruralité, nous avons une polarisation autour des bourgs ruraux. Dans les deux cas, la variabilité interne à ces sous-catégories est faible, traduisant une situation équilibrée sur le territoire.

Concernant le taux d'ancienneté des salles de combat, nous constatons à l'inverse une importante hétérogénéité entre les territoires. Celle-ci semble être plus de nature intra qu'inter-départementale. A savoir que, toutefois, cela n'empêche pas l'existence d'équipements anciens à rénover dans des zones présentant un faible taux de vétusté.

➤ A noter que les disciplines de combat peuvent parfois être exercées dans des espaces polyvalents ou aménageables qui ne sont pas recensés dans cette étude. Cette distinction méthodologique peut donc influencer sur la perception des besoins réels en équipements. ⬅

Ces résultats ne doivent pas être considérés comme des préconisations strictes, mais plutôt comme des pistes de réflexion permettant d'identifier des tendances générales et d'apporter un éclairage sur les disparités territoriales.